

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 8 octobre 2015

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme AKPINAR-ISTIQUAM

Convocation envoyée le 1er octobre 2015

Publié le 9 octobre 2015

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 62

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 13

SCRUTIN : POUR : 62

ABSTENTION : 7

- CONTRE : 6

NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
M. Pierre PRIBETICH	Mme Françoise TENENBAUM	M. François NOWOTNY
M. Thierry FALCONNET	Mme Danielle JUBAN	Mme Florence LUCISANO
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Lê Chinh AVENA	M. Gaston FOUCHERES
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Catherine HERVIEU	M. Joël MEKHANTAR	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. José ALMEIDA	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Colette POPARD	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	M. Jean-Yves PIAN	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Frédéric FAVERJON	M. Jean-Claude DECOMBARD	Mme Corinne PIOMBINO
M. Didier MARTIN	Mme Anne ERSCHENS	M. Jean-Louis DUMONT
M. Dominique GRIMPRET	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Michel ROTGER	Mme Chantal OUTHIER	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Patrick MASSON	M. Emmanuel BICHOT	M. Damien THIEULEUX
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Édouard CAVIN	Mme Michèle LIEVREMONT
M. André GERVAIS	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Philippe BELLEVILLE
M. Benoît BORDAT	M. Jean ESMONIN	M. Gilbert MENUT
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Sandrine RICHARD	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Charles ROZOY	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Cyril GAUCHER
M. Jean-Claude GIRARD	M. Yves-Marie BRUGNOT	M. Adrien GUENE.
M. Patrick MOREAU	M. Louis LEGRAND	

Membres absents :

M. François HELIE	M. Patrick CHAPUIS pouvoir à M. Gaston FOUCHERES
Mme Louise BORSATO-MARIN	M. Jean-François DODET pouvoir à Mme Michèle LIEVREMONT
M. Jean DUBUET	M. François DESEILLE pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
Mme Anaïs BLANC	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
	Mme Christine MARTIN pouvoir à Mme Sladana ZIVKOVIC
	Mme Hélène ROY pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à Mme Danielle JUBAN
	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Charles ROZOY
	M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Chantal OUTHIER
	Mme Catherine VANDRIESESSE pouvoir à Mme Anne ERSCHENS
	M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Patrick MOREAU
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jacques CARRELET DE LOISY
	Mme Céline TONOT pouvoir à M. José ALMEIDA.

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME**Adhésion de la Communauté urbaine du Grand Dijon à l'Association Grand Dijon Médiation**

Dans le cadre des réflexions engagées pour la préparation du Contrat de ville 2015-2020 par les représentants de l'Etat, les collectivités territoriales, les bailleurs sociaux et tous les partenaires de la Communauté urbaine du Grand Dijon, les communes, les bailleurs ainsi que les habitants ont fait part de leur souhait de bénéficier d'un service de médiation susceptible d'intervenir sur des créneaux horaires où l'absence de réponse institutionnelle est particulièrement observée, fin d'après-midi et début de nuit.

La décision a donc été prise par le Grand Dijon, les communes et les bailleurs Dijon Habitat, Orvitis, Villéo, SCIC Habitat Bourgogne et ICF, d'une part de permettre la pérennisation des investissements réalisés dans le cadre des Programmes de Rénovation Urbaine et d'autre part, d'assurer des actions de tranquillité et de sérénité au sein des quartiers concernés.

Dans cette perspective, a été actée la création d'un dispositif intercommunal de médiation sociale externalisé, sous une forme associative, offrant davantage de souplesse, pour répondre aux besoins ressentis en matière de médiation sur les quartiers politique de la ville des cinq communes de la Communauté urbaine, Dijon, Chenôve, Quetigny, Longvic et Talant.

Ainsi, l'Association **Grand Dijon Médiation**, dont les statuts seront déposés en Préfecture au cours du mois d'octobre 2015, permettra la mise en œuvre d'actions de médiation, forme innovante d'intervention et de régulation sociale, d'une part sur les territoires politique de la ville (territoires prioritaires et zones de veille) et d'autre part, à concurrence de 30 % du temps d'activité des salariés, sur les secteurs en tension qui le nécessiteraient.

Les finalités de cette association seront d'améliorer la cohésion sociale ainsi que le mieux-vivre ensemble sur les territoires et de participer à la tranquillité des espaces publics ou privés.

Les horaires d'intervention définis seront, du mardi au samedi de 16 h à 23 h du 16 septembre au 14 juin, du lundi au samedi de 17 h à 24 h du 15 juin au 15 septembre ; une coordination étroite avec les équipes de prévention spécialisée qui interviendront en journée sur les quartiers politique de la ville sera organisée.

Pour assurer un fonctionnement respectueux des règles propres à chacun, une charte déontologique pour l'échange d'informations sera partagée par l'ensemble des partenaires.

Le budget annuel de l'association a été évalué à environ 900 000 €, assorti d'une évolution estimée à 3 % maximum par an, les collectivités finançant à hauteur de 55 % et les bailleurs 45 % ; s'agissant du Grand Dijon, la subvention de 220 000 € sera versée chaque année à compter de 2016 et ce, jusqu'en 2018.

Toutefois, afin de permettre la mise en œuvre opérationnelle de la structure dès le 1^{er} janvier 2016 qui s'appuie notamment sur le recrutement d'un directeur, de 2 chefs de service, d'une assistante et 20 médiateurs à temps plein ainsi que la location de locaux et l'acquisition d'équipements divers, un engagement entre tous les partenaires s'avère nécessaire au travers d'une convention de partenariat et de participation financière dont vous trouverez les modalités en annexe de la présente délibération.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'adhérer** à l'association dénommée Association Grand Dijon Médiation, en cours de constitution et à laquelle adhéreront les cinq communes de la politique de la ville du Grand Dijon et les cinq bailleurs sociaux, dès le dépôt des statuts en Préfecture ;
- **d'adopter** le projet de convention financière partenariale, qui définira les modalités de participation et de financement de chacun des membres adhérents et spécifiera également les conditions du fonctionnement du dispositif afin de permettre d'une part, de verser, avant le 30 novembre 2015, sur le compte ouvert par ladite association dès lors qu'elle sera constituée, le règlement de 25 % de la participation financière due au titre de 2016, somme qui viendra en déduction de la totalité des sommes dues en fin d'exercice, faisant en conséquence l'objet d'un réajustement sur l'exercice 2017 et d'autre part, de prévoir le versement de la cotisation annuelle ;
- **de nommer** Madame Colette POPARD représentante de la Communauté urbaine du Grand Dijon au sein de cette future association ;
- **d'autoriser** le Président à signer la dite convention financière.